

LE JUSTICIABLE FACE À LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

19 SEPT. 2018

9H-16H

SALLE DES ACTES

École de Droit
41, b^d François Mitterrand

Pensée fondamentalement comme une justice à la démesure de l'administration, entendue comme puissance publique et porteuse d'intérêt général, la justice administrative est réputée – parfois avec raison – délaisser quelque peu le justiciable.

Nul ne songerait à réfuter les progrès remarquables accomplis ces dernières décennies ; ils sont indéniables au regard des règles de procédure contentieuse comme des politiques jurisprudentielles.

Il reste que la situation du justiciable – qu'il s'agisse de l'individu, de l'administré, de l'usager, voire de l'administration elle-même – suscite de légitimes incertitudes.

Pourrait-il être davantage l'objet premier de la justice administrative ou bien est-ce, pour simplifier, ontologiquement impensable ?

Non seulement ces réflexions paraissent essentielles pour espérer une meilleure préservation des droits et libertés individuels, mais elles comptent aussi pour une part certaine dans la pérennité d'une justice administrative.

Une bienveillante vigilance s'impose en méditant l'enseignement élémentaire du Huron : « nous autres, bons sauvages, nous sommes des esprits simples : nous pensons que la justice est faite pour le justiciable, et que sa valeur se mesure en terme de vie quotidienne. Ce n'est pas le développement du Droit qui nous intéresse, c'est la protection efficace qu'en tire le particulier ».

Cette journée cherchera à susciter des réflexions originales et prospectives sur l'état d'une justice administrative faite pour le justiciable.

Colloque

LE JUSTICIABLE FACE À LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Sous la responsabilité scientifique de Sébastien Hourson et Caroline Lantero

19
SEPTEMBRE
2018
—
9h-16h

SALLE
DES ACTES

—
École de Droit
41, b^d François Mitterrand
Clermont-Ferrand



+ clermont
auvergne
métropole

UCA
ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



Contact :
Centre Michel de l'Hospital [EA 4232]
École de Droit / Université Clermont Auvergne
41, boulevard François Mitterrand - CS 20054
63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
cmh@uca.fr

INSCRIPTION DEMANDÉE
AVANT LE 14 SEPTEMBRE :
cmh@uca.fr

+ clermont
auvergne
métropole

UCA
ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

LE JUSTICIABLE FACE À LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

19 SEPT. 2018

9H-16H

SALLE DES ACTES

École de Droit
41, b^d François Mitterrand

Matinée

présidence : A. Jacquemet-Gauché

PREMIÈRE TABLE

Le justiciable et la procédure contentieuse

9h30 Accueil

L'accès au procès

10h00 L'ouverture du recours, O. Mamoudy

10h20 Les rejets avant examen, F. Poulet

10h40 Débat

Les armes au procès

11h00 La discussion entre parties, C. Broyelle

11h20 Le discours du juge, C. Lantero

11h40 Débat

Après-midi

présidence : Ch.-A. Dubreuil

SECONDE TABLE

Le justiciable et les politiques jurisprudentielles

La sécurisation

14h00 Les irrégularités neutralisées, A. Frank

14h20 Les décisions régularisées, B. Seiller

14h40 Débat

La temporalisation

15h00 Les annulations différées, J. Sirinelli

15h20 Les revirements immédiats, S. Hourson

15h40 Débat